

Déclaration de Cotonou sur la RSAE et l'efficacité de l'aide

1. A l'initiative de la Dynamique des Organisations de la Société Civile d'Afrique Francophone (**OSCAF**) dont la coordination est assurée par le Groupe de Recherche et d'Action pour la Promotion de l'Agriculture et du Développement (**GRAPAD**), en partenariat avec la **FIDH**, la Fondation **SOMO** et l'association **SHERPA**, avec l'appui financier et le parrainage de l'Organisation Internationale de la Francophonie (**OIF**), des délégué(e)s de la société civile, du Réseau Francophone pour l'Intégrité et le Développement Durable (**RéFID**), des syndicats et des représentant(e)s des organisations de protection et de défense des Droits de l'Homme des pays d'Afrique Francophone (*Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal et Togo*) et leurs partenaires internationaux venus de la Suisse (**CETIM**), de la France (**FIDH**) et de la Belgique (**CSI**) se sont réunis à Cotonou aux Résidences Céline Hôtel du 14 au 16 juin 2011, dans le cadre de l'atelier régional francophone de concertation et de formation sur le thème : « **Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et droits de l'Homme en Afrique francophone : quelle stratégie pour la société civile ?** »
2. A l'issue des travaux, marqués par d'intenses réflexions et de fructueux partages de connaissances et d'expériences sur :
 - les enjeux des politiques de développement et la problématique de l'aide au commerce ;
 - la Responsabilité Sociétale des Acteurs Economiques (RSAE) et la Responsabilité des Entreprises en matière de Droits de l'Homme (REDH);
 - la problématique de l'investissement et ses relations avec l'aide et la RSAE ;
 - la Déclaration de Paris et l'efficacité de l'aide ainsi que;
 - la participation des citoyens francophones au dialogue sur les enjeux du commerce et du développement dans le monde ;
 les représentant(e)s des organisations de la société civile (OSC) francophones d'Afrique et leurs différents partenaires, présents à Cotonou ont adopté la présente déclaration.
3. Constatant les impacts négatifs des activités des entreprises, notamment des entreprises transnationales (ETN) originaires des pays du Nord et des pays émergents, sur la jouissance des droits humains et le droit au développement dans les pays francophones d'Afrique ;
4. Reconnaissant la gravité des impacts liés aux activités extractives menées par les ETN sur les populations et au phénomène d'accaparement des terres qu'elles organisent au détriment des petits producteurs et des populations locales ;
5. Notant avec préoccupation la multiplication, sans réelle participation des acteurs concernés, des accords bilatéraux d'investissement et des accords de libre-échange qui visent notamment à faciliter les investissements étrangers directs (IED) en Afrique ;
6. Constatant que l'afflux des IED ne participe pas systématiquement à un développement humain durable, surtout lorsque ces investissements ne sont pas orientés vers les secteurs prioritaires des pays ;
7. Déplorant la faible prise en compte de la RSE par les Etats africains, les institutions régionales et les acteurs économiques dans les politiques et stratégies de développement, malgré les engagements qu'ils ont pris, notamment en matière de développement humain durable ;
8. Préoccupés par l'insuffisance de participation des Etats francophones et des OSC de ces pays aux fora internationaux, notamment ceux dans lesquels se négocient les traités commerciaux, les politiques d'investissement et les politiques d'aide d'une part, et ceux où se discutent les questions de RSE, d'autre part, en raison de la prédominance de l'anglais dans les enceintes internationales ;

9. Rappelant qu'en vertu du droit international des droits de l'Homme, tous les Etats ont l'obligation de respecter, de protéger et de donner effet aux droits de l'Homme, tout comme les entreprises doivent assumer leurs responsabilités en matière de respect des droits de l'Homme et de préservation de l'environnement ;
10. Notant l'existence de multiples initiatives et principes visant à encourager la prise en compte, par les ETN, de leur responsabilité sociétale, parmi lesquels les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales, les Principes directeurs de John Ruggie, la Déclaration tripartite de l'OIT, l'ISO 26000, etc. ;
11. Déplorant le caractère non-contraignant de ces initiatives ;
12. Regrettant le fait que ces initiatives soient peu connues par les gouvernements et les autres parties prenantes (OSC, syndicats, etc.) des ETN dans les pays francophones d'Afrique ;
13. Appréciant positivement l'engagement formel pris par les Etats et gouvernements membres de la Francophonie au Québec en octobre 2008, lors de leur 12^{ème} Sommet pour « *promouvoir la responsabilité sociale/ sociétale et environnementale de l'entreprise, notamment en encourageant les entreprises des pays membres de la Francophonie à adhérer aux instruments, normes et principes internationaux pertinents ainsi qu'en favorisant leur harmonisation* » ;
14. Convaincus des liens étroits et de la cohérence qui doit exister entre les politiques d'aide, d'investissement et la RSE d'une part, et de la nécessité d'aller au-delà des engagements pris à Accra sur l'efficacité de l'aide pour parvenir à un Pacte de Busan sur l'efficacité du développement qui soit complet et ambitieux d'autre part ;

Les participants recommandent :

Aux Etats africains et aux institutions régionales

15. Que les accords économiques et commerciaux bilatéraux, multilatéraux et internationaux soient conclus conformément aux droits de l'Homme ;
16. De mettre en place, avec la participation inclusive des acteurs de la société civile, des politiques en matière d'investissement et d'aide publique cohérentes avec la RSE ;
17. D'assumer leurs responsabilités en matière de surveillance, de régulation et de contrôle des entreprises, notamment les transnationales, et sanctionner les violations des droits de l'Homme et syndicaux ;
18. De respecter et mettre en œuvre les dispositions des instruments régionaux et législations nationales en matière de droits de l'Homme ;

A l'Organisation Internationale de la Francophonie

19. De renforcer son appui à la société civile francophone d'Afrique afin qu'elle puisse relever les défis liés d'une part, à la mise en œuvre de la RSE et de la REDH dans les pays et d'autre part, au dialogue multi-acteurs sur les messages clés et les propositions des OSC pour le 4^{ème} Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide de Busan ;
20. De veiller, en partenariat avec les Etats et gouvernements membres, à la prise en compte de la diversité culturelle et linguistique des peuples, en cohérence avec le droit des peuples au développement, dans les enceintes de négociations internationales;

21. De travailler en partenariat avec les organisations du secteur privé, les médias et les organisations de la société civile, en vue d'une meilleure appropriation et une large diffusion des actes de cet atelier ;
22. De soutenir financièrement la mise en œuvre des recommandations de l'atelier, notamment, l'organisation en Afrique centrale, d'un atelier francophone de formation de formateurs en RSE et REDH, avant la fin du dernier trimestre 2011 ;

Aux Etats d'origine des entreprises transnationales :

23. D'assumer leurs responsabilités en matière de surveillance, de régulation et de contrôle des entreprises transnationales originaires de leur pays, et sanctionner les violations des droits humains ;
24. D'adopter des politiques en matière de commerce, d'investissement et d'aide au développement respectueuses des droits de l'Homme dans les pays tiers ;

Les participant(e)s s'engagent à :

25. Surveiller et documenter les activités des entreprises transnationales dans les pays d'Afrique francophone en matière de RSE et REDH;
26. Sensibiliser et dialoguer avec les entreprises afin qu'elles mettent en œuvre leur responsabilité sociétale ;
27. Dénoncer et interpeller les entreprises et/ou les Etats sur les cas de violation des droits de l'Homme ;
28. Initier des recours au niveau national, régional et international contre les entreprises impliquées dans des violations des droits de l'Homme et contre les Etats qui faillissent à leur obligation de protéger les droits de l'Homme.
29. Renforcer le partenariat et créer les alliances entre les différentes composantes de la société civile : délégations d'OSCAF, Ligues des droits de l'Homme, syndicats, organisations de protection de l'environnement, organisations paysannes, médias, etc. ;
30. Sensibiliser les institutions gouvernementales et étatiques notamment les parlements, les Conseils économiques et sociaux, les commissions nationales des droits de l'Homme et les collectivités locales à la RSE ;
31. Renforcer les capacités des organisations de la société civile et des communautés sur la RSE et la REDH ;
32. Rechercher les solutions endogènes pour endiguer les impacts négatifs des activités des ETN ;
33. Œuvrer à l'élaboration de directives africaines sur la RSE à l'intention des multinationales et autres parties prenantes de la RSE ;
34. Endosser les messages-clés et les propositions des OSC élaborées par la plate forme BetterAid pour le 4^{ème} Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide qui aura lieu à Busan en Corée ;
35. Dialoguer avec les Etats et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans les pays sur la base desdits messages-clés et propositions et du cadre international pour l'efficacité du développement des OSC adoptés en Istanbul, en vue d'obtenir leur soutien et leur adhésion ;
36. Adopter un plan d'actions permettant de suivre la mise en œuvre de la présente Déclaration.

Fait à Cotonou, le 16 juin 2011

Les participant(e)s